

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme des loisirs et de l'artisanat  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort N° )

**Organisme :** Office National de l'Artisanat  
**Domaine de la prestation :** Direction de l'Encadrement et de la Qualité  
**Objet de la prestation :** distribution des maquettes de tapis

Conditions d'obtention

- artisan dans les tapis
- producteur de tapis

Pièces à fournir

- Demande au nom du directeur général de l'Office National de l'Artisanat
- Présentation de la carte professionnelle pour les artisans
- Présentation du récépissé d'immatriculation pour les producteurs

Étapes	Intervenants	Délais
– Présentation de la demande ou le remplissage d'un imprimé à la délégation régionale de l'ONA	délégation régionale de l'ONA	15 jours à partir de la date de dépôt de la demande
– Présentation des documents demandés		

Lieu de dépôt du dossier

**Service :** Les délégations régionales de l'ONA.

**Adresse :** selon les gouvernorats

Lieu d'obtention de la prestation

**Service :** Les délégations régionales de l'ONA.

**Adresse :** selon les gouvernorats

Délai d'obtention de la prestation

15 jours à partir de la date de dépôt de la demande

Références législatives et/ou réglementaires

Loi n° 133 1959 du 14/10/1959 portant création de l'Office National de l'Artisanat